



ACCORDS MICROSOFT ET CNOSF

Le Comité National Olympique et Sportif Français (CNOSF) a signé le 29 avril 2009 un accord Select plus Education avec Microsoft.

Cet accord permet à toutes les fédérations, mais aussi les ligues, les comités et les clubs, d'avoir accès à des réductions allant de 60% à 90% par rapport au prix public sur l'ensemble des logiciels Microsoft sauf Hardware et jeux. Sont mises de côté les structures commerciales qui ne sont pas des associations loi 1901.

Les tarifs ne sont accessibles qu'auprès de 8 revendeurs qui sont seuls habilités par Microsoft à gérer ce type de contrat. Le CNOSF a signé un accord de mise en œuvre avec chacun des revendeurs afin de permettre à toutes les associations de choisir leur logiciel parmi le plus large choix possible sans avoir à réaliser de démarche particulière. Cependant, si une structure souhaite signer avec un de ces revendeurs un accord de mise en œuvre qui lui serait propre, cela reste possible.

La liste des revendeurs est disponible sur le site Microsoft dédié : <http://www.microsoft.com/france/associations>. Les logiciels dont la licence est acquise dans le cadre des programmes Select Education pourront être utilisés exclusivement dans les conditions suivantes :

- sur un équipement (PC ou serveur) appartenant à l'association ou à un membre de l'association,
- pour les besoins exclusifs de l'association,
- le logiciel ne pourra pas être utilisé dans un cadre professionnel hors de l'association,
- les licences de logiciels ne peuvent en aucun cas être revendues, louées ou exportées.

Liste des revendeurs : <http://dsi.franceolympique.com>